



Compte rendu du Comité technique local conjoint de la DRFIP 76 et de la DRFIP 14, réuni en deuxième convocation le 4 décembre 2015.

1) Création de la DRFIP de la région Normandie et du département de la Seine Maritime.

La Direction régionale des Finances Publiques-14 deviendra une Direction Départementale-14 au 1/1/2016.

Pour la Directrice, c'est la création en France de 13 régions à taille humaine, comme dans les autres régions européennes.

La réunion des 2 CTL du 76 et du 14 est une demande du préfet préfigurateur, c'est effectivement une instance inédite, a-t-elle reconnu.

4 types de missions régionales sont concernées d'après la Direction ; 6 emplois seront transférés de la Direction du Calvados à celle de la Seine Maritime en 2016 et 2 en 2017.

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont fait remarquer dans leur déclaration liminaire et dans les débats que la question du contrôle fiscal et de la formation qui relèvent de deux inter régions différentes n'a pas été appréhendée par nos deux DRFIP.

La Directrice n'a apporté aucune réponse sur ces points, indiquant que cela relevait de la DGFIP.

Paierie régionale de Normandie.

La localisation de la Paierie régionale n'est pas encore définitive. Il reviendra aux futurs élus régionaux (en janvier 2016) de fixer le siège de leur direction financière, auprès duquel la Paierie régionale se fixera.

Les CHSCT ont été consultés sur ces changements.

NB : les élus de Solidaires Finances -76 l'avaient boycotté pour cause de désaccord avec la politique du Ministère.

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont souligné la question non résolue de l'affectation nationale des 2 collègues de la Paierie Caennaise au 1/9/2016 qui travailleront pour la DRFIP Normandie pilotée par la Seine Maritime..

Réponse de la Directrice : ils relèveront de la RH du Calvados mais seront fonctionnellement rattachés à la Seine Maritime ! Puis énervée, elle a répondu « chacun s'adaptera » !

L'AFIP du Calvados présent a même parlé de « bricolage administratif » !

Les directeurs se sont accordés à dire qu'il faudra impérativement reconstituer une équipe pour la Paierie, les collègues actuellement en poste n'ayant pas l'intention de suivre la mission dans l'autre département.

2 autres collègues Caennais ont demandé à changer d'affectation au 1/9/2016 ; leur affectation a été différée, car l'administration a absolument besoin d'eux : ce sont les « sachants » a reconnu la Directrice.

Contrôle budgétaire régional (CBR) :

Pour faire face à la charge supplémentaire, la Direction augmentera le seuil des visas.

Nous avons critiqué cette mesure car elle restreint le contrôle de la dépense publique.

Action économique :

Nous avons souligné la hausse de la charge de travail (notamment pour les études économiques et financières qui demandent du temps), du fait du passage de 2 à 5 départements.

Politique immobilière de l'Etat (RPIE) : peu de changements. Le RRPIE sera un AGFIP de Rouen.

L'autorisation de certification n'est pas concernée par la réforme régionale jusqu'en 2020.

Votes :

Les élus de Solidaires Finances Publiques-14 ont indiqué ne pas être concernés par ce CTL Seino-marin. Par contre, ils ont demandé un CTL pour les 5 départements normands.

Toutes les OS ont voté « contre ».

Solidaires Finances Publiques a motivé son vote par le peu de lisibilité de cette réforme, son lien direct avec une réforme territoriale multiforme que nous contestons et qui est appliquée sans moyens humains et techniques supplémentaires.

2) Création d'un poste de Conseil aux décideurs publics.

Après une interrogation de Solidaires Finances Publiques, la Directrice a reconnu qu'il ne s'agit pas d'une création nette d'emploi d'un AFIP, mais d'un transfert de mission.

Son objet : le renforcement du soutien aux grandes collectivités locales... mais sans moyens humains nouveaux.

A la veille des CTL-suppressions d'emplois, cette « création » d'un emploi d'AFIP a été critiquée par les représentants des personnels.

L'ordre du jour épuisé, nous n'avons pas pu poser nos questions. Seules les questions diverses concernant les deux CTL étaient autorisées...